

7^e COMMISSION d'Initiative parlementaire
(Nommée le 16 novembre 1885).

MM.

- | | | |
|------------------------|---|--------------------------------|
| 1 ^{er} BUREAU | { | CLAUDE.
LE CHERBONNIER. |
| 2 ^e BUREAU | { | TESTELIN.
CHALAMET. |
| 3 ^e BUREAU | { | BARBEY.
SEBIRE. |
| 4 ^e BUREAU | { | LOUBET.
ROGER. |
| 5 ^e BUREAU | { | BOZÉRIAN.
JULES LABICHE. |
| 6 ^e BUREAU | { | LÉON RENAULT
BOUTEILLE. |
| 7 ^e BUREAU | { | CHAUMONTEL.
GUYOT-LAVALINE. |
| 8 ^e BUREAU | { | MAGNIEZ.
PLANTIÉ. |
| 9 ^e BUREAU | { | FERROUILLAT.
TÉZENAS. |



1

Seance du 19 9^{le} 1885

Présidence de Monsieur Sébire Doyen Doye
M. Simeil Loubet le plus jeune des membres présents
remplit la fonction de secrétaire
Monsieur Sébire est nommé Président
M. Simeil Loubet secrétaire.

Le Président

Le Secrétaire

Simeil Loubet

Seance du 7 4^{le} 1885

Présidence de Monsieur Sébire Président.

La Commission d'initiative est saisie de trois projets.

1. La proposition de Monsieur Fournier tendant à la nomination d'une commission d'enquête sur les propositions, qualités et prix des fournitures militaires et autres, inscrits au budget de l'Etat.
2. Projet de Résolution déposé par M. Saccar tendant à la constitution d'une commission de 18 membres chargés de rechercher les modifications à introduire dans l'organisation des Colonies.
3. Projet déposé par M. George relatif à l'organisation de compagnies d'instruction militaire pour les jeunes gens de dix-sept ans et au-dessus.

Les deux premières propositions font l'objet de l'examen de la commission après avoir entendu les auteurs de ces propositions.

La proposition déposée par M. George est mise en discussion. A l'unanimité la commission a proposé

2
La prise en considération
M. Legeras est nommé rapporteur.
La séance est levée.

Le Président.

Le Secrétaire.

Guil. Loubet

Séance de jeudi 10 X^{le} 1885.
Présents: M. Monnier Testelin Doyen Doye et Taboureau
D. Monnier Sebire empêché.

M. Monnier Legeras donne lecture de rapport sur le
projet de loi par M. Monnier George.
Le rapport est adopté.

M. Monnier Testelin se lève pour développer les
motifs à l'appui de la proposition. Il explique qu'il a
déjà son projet de résolution pour répondre au vœu d'un
grand nombre de cultivateurs Genevois.

L'emploi des terres arables fait par l'Etat de produits
non francs cause un préjudice considérable à la Nation.
L'agriculture, l'industrie et le commerce en souffrent également.
Le mal est aggravé par le système de grande adjudication
En voici un exemple: Le 16 J^{le} dernier on a donné
à Neuchâtel une adjudication qui a porté sur 49.750 quintaux
d'avoine, 154.998 quintaux de foin, et 58.800 quintaux de
paille.

L'avoine est adjugée à 18.90 alors que le cours était de 16.^{le}
Le foin à 7.50 lorsque le cours était de 6.^{le} 50
La paille à 8.50 lorsque le cours était de 8.^{le} 60
La différence au profit de l'Etat est de 317.607.^{le}
Pour porter remède à cette situation il y aurait lieu

de procéder par voie d'adjudication restreinte.

Les Divers Ministres de la Guerre qui y sont succedés ont
vu avec regret qu'il y avait lieu de modifier cet état de choses, mais
aucun ne fut par suite des circonstances, y parvint.

Ce qui a paru par la suite des besoins de paix, et
par suite aussi pour toutes les autres fournitures faites à
l'Etat.

M. Berneux ne crut pas qu'on pût arriver à une
solution par voie d'intervention, ni même par
voie législative. Il est vrai que c'est ce qui par
un décret récent fut par une Commission
parlementaire qu'on y parvint.

C'est pour cela qu'il a déposé son projet de loi.

La Commission d'initiative qu'il avait entendue
de M. Berneux a peur qu'à cause de l'importance
de la question soulevée, il y avait lieu de prendre
la proposition en considération.

M. Emile Loubet a été nommé rapporteur.

M. Monnier Isaac est entendu par la Commission.
Il développe les motifs qui l'ont conduit à
déposer sa proposition.

M. Isaac pense que les relations Européennes
ne peuvent se dispenser d'avoir des colonies. C'est
pour cela un élément considérable de force et
de prospérité.

Mais, surtout à l'heure actuelle, il faut avoir un
régime colonial bien conçu et qui ne soit pas
soumis à des variations incessantes.

Il est notam^t indispensable de décider si, et dans
quelle mesure il est nécessaire de poursuivre
l'annexion des colonies à la métropole, ou dans

4
quelle mesure il y a lieu de tenir compte aux certains auteurs.

Enfin la question la plus importante est celle de savoir
s'il n'y a pas lieu de réorganiser l'Administration coloniale.
Du Ministère de la Marine qui paraît être Israël et avoir
été le temps, en la possibilité de bien administrer les posses-
sions coloniales de la France.

M. Barbey déclare qu'il n'a pas approuvé toutes les
Propositions de la France - il pense que la question mérite d'être
étudiée et qu'il y a lieu pour le Gouvernement de prendre
la proposition en considération.

La Commission décide qu'il y a lieu de proposer au
Gouvernement de tenir en considération.

M. Barbey est nommé rapporteur.

Le Secrétaire est élu.

Le Président.

Le Secrétaire.

Emile Loubet

Leannu Des 2 Services
Président de la Section
Propagandiste de M. Lafard et M. Mues
Médiant la médiation des représentants
dans les administrations qui respectent
l'ordre national et les droits de l'homme
M. Lafard et M. Mues est enterré par
la commission, il pense qu'il devrait
plus de fois se voir pour arriver à une
loi d'exception. La loi actuelle n'est
absolument pas qui concerne les services
militaires, elle est même la même
pour les services civils et qui paraît

est juste et l'auteur de ces propositions
 et me fait par comparaison en plus que
 peuvent servir avec l'institution d'Henry
 doit être par ses services et ses travaux mais
 de la liberté d'un et gouvernement de
 comme par son dans l'acte civil comme
 dans l'acte militaire

Les de ces propositions et de la proposition
 consistant à reconnaître en un d'après
 qui ont été établies en un et en un
 en suivant la même règle dans les
 grades supérieurs

M. Lafont et M. de la Roche qui est de
 ces de ces de acceptés en aménagement
 qui sont mentionnés dans ces de

M. Barby dans l'acte de son rapport
 sur la proposition de lui et M.
 Isaac de la Roche en l'organisant les
 colonies

Le rapport est favorable à la proposition
 en considération

M. Boyer par son rapport sur
 l'acte de ces de et de ces de
 qu'il fut étudié par un comité
 et par le parlement

M. Testelin dit que dans la proposition
 de ces de et de ces de ces
 propositions de ces de ces de ces
 questions d'après ces de ces
 public et peut être d'après ces de ces
 nomination en l'organisant

M. Barby répond qu'il en est ainsi

en vue de leur importance numérique dans
des circonstances analogues n'a pas
été tenu.

Le rapport est approuvé
M. Boulay et M. Bégin ont été chargés de
préparer un projet de loi sur ce point
et il n'y a aucun engagement.
M. Gauthier est venu au sujet de la
question des élections mais il a été
rappelé qu'il n'y avait rien de
à ses services électoraux qui ne
peuvent être récompensés que par cette
décoration. Il n'y a rien de
sur la proposition.
M. Bégin est venu au sujet de
La séance est levée.

Le Président et le Secrétaire
Arthéme *A. Magnan*

Séance du 18 février 1886.

Président M. Sévère. Secrétaire
M. Sévère. M. Loubet donne lecture du rapport
sur la proposition de résolution de M. Tremblay.
Le rapport est adopté.
M. Bégin donne lecture d'un rapport sur
la proposition de loi déposée par
M. Loubet et M. Sévère relative à la Légion d'Honneur.
Le rapport est adopté.

La séance est levée.
Le Président. Le Secrétaire
Arthéme *Paul Loubet*

